

Briis-sous-Forges, le 20 septembre 2023



Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Lundi 25 septembre 2023
en Mairie
à 20h30**

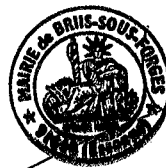
Ordre du jour :

- **Adoption du compte-rendu de la séance du 26 juin 2023 ;**
- **Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **Adoption de l'ordre du jour ;**
- **Délibération n°1 :** Budget général de la commune 2023 : décision modificative n°1 ;
- **Délibération n°2 :** Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de réalisation de l'opération « Construction d'une Maison des Arts et de l'Artisanat » entre le Conseil régional d'Île-de-France et la Mairie de Briis-sous-Forges ;
- **Délibération n°3 :** Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de réalisation de l'opération « Construction d'un café citoyen » entre le Conseil régional d'Île-de-France et la Mairie de Briis-sous-Forges ;
- **Délibération n°4 :** Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide destinés au restaurant scolaire, au centre de loisirs et au portage de repas à domicile pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 ;
- **Délibération n°5 :** Prescription de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Briis-sous-Forges ;
- **Délibération n°6 :** Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Mairie de Briis-sous-Forges et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne – Ludothèque – Exercice 2023 ;
- **Délibération n°7 :** Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Mairie de Briis-sous-Forges et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne – Extrascolaire – Exercices 2023-2026 ;
- **Délibération n°8 :** Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Mairie de Briis-sous-Forges et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne – Périscolaire – Exercices 2023-2026 ;

- **Délibération n°9** : Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Mairie de Briis-sous-Forges et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne – Accueil ados – Exercices 2023-2026 ;
- **Délibération n°10** : Autorisation de signature d'une convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France et la Mairie de Briis-sous-Forges ;
- **Délibération n°11** : Autorisation de signature d'un avenant au contrat de prévoyance collective de maintien de salaire entre la MNT et la Mairie de Briis-sous-Forges ;
- **Délibération n°12** : Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Ligue contre le cancer – Comité de l'Essonne et la Mairie de Briis-sous-Forges pour l'évènement « Les Briiscars » ;
- **Délibération n°13** : Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la CPTS Sud Hurepoix et la Mairie de Briis-sous-Forges pour l'évènement « Les Briiscars » ;
- **Délibération n°14** : Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre le Centre Hospitalier de Bligny et la Mairie de Briis-sous-Forges pour l'évènement « Les Briiscars » ;
- **Délibération n°15** : Autorisation donnée pour la mise au pilon de certains jeux de la Ludothèque en raison de leur vétusté ;
- **Questions diverses.**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Emmanuel DASSA

**LISTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conseil municipal du lundi 25 septembre 2023

Date	Objet
21 juillet 2023	Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles des parcelles cadastrées section F numéros 788 et 789 situées sur la commune de Briis-sous-Forges, propriété de la Société Civile Immobilière d'Ardillières
27 juillet 2023	Contrat de location et de maintenance de quatre photocopieurs auprès de la société Espace Bureautique
27 juillet 2023	Protocole commercial avec Espace Bureautique pour la location et la maintenance de quatre photocopieurs